

L'IMPACT DE LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI D'ADRESSE ENTRE LES DEUX VAGUES DE L'ENQUÊTE SANTÉ ET ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL (SIP)

Catherine Mermilliod(*)

(*)DREES

Introduction

SIP est une enquête en panel innovante qui a pour objet l'approche des interactions entre le travail, l'emploi et la construction ou l'altération de la santé, en prenant en compte les décalages temporels [3]. La seconde vague de l'enquête, réalisée en 2010 dans une perspective longitudinale, reposait sur la ré-interrogation des 14 000 personnes interrogées en 2006. Le suivi d'adresse mis en place avait pour vocation de limiter l'attrition entre les deux vagues. Celle-ci avait été estimée ex ante à 25%.

La communication décrira le protocole de suivi mis en œuvre. Puis elle rendra compte des résultats d'étape du suivi et analysera les résultats de collecte de la 2^{nde} vague au regard de ce bilan intermédiaire.

1. Le contexte

Au moment de la préparation de l'enquête, nos incertitudes sur le taux d'attrition étaient assez importantes et nous avons écrit dans le dossier présenté en 2006 au comité du label du CNIS :

« Pour la deuxième vague, le risque de déperdition à 3 ans peut être estimé, à la lumière des bilans sur le panel européen [4], à 1/4 en moyenne avec des pointes à 1/3 pour les catégories plus exposées socialement (chômeurs, sans diplôme) ou plus mobiles (moins de 25 ans plus de 60 ans). On espère donc disposer de résultats d'enquête pour 2 vagues sur environ $0,75 \times 15\ 000 = 11\ 250$ personnes. »

Nous avons donc prévu la mise en place d'un dispositif de suivi d'adresse inspiré de celui de l'enquête INED-INSEE sur les relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) -qui est conduit avec des moyens internes par l'INED- mais en l'adaptant aux moyens financiers et humains disponibles et à l'espacement entre les 2 vagues, fixé in fine à 4 ans.

Le cadre juridique et institutionnel

Le principe de ce suivi a été intégré dans le dossier présenté au comité du label (visa 2006X101SA) et celui adressé à la CNIL (déclaration n°1179915, ré cépissé du 22 septembre 2006). La mise en place de la 2^{nde} vague a fait l'objet d'un nouvel examen au comité du label (visa n°2010X054SA) et par la CNIL (délibération n°2010-352 du 16 septembre 2010) .

Cette enquête concerne des individus sélectionnés selon la méthode KISH au sein d'un échantillon de ménages tirés dans l'échantillon-maître issu du recensement de 1999. L'information sur l'adresse relève donc du cadre juridique applicable aux données issues du recensement. Le suivi d'adresse ne pouvait donc être réalisé qu'au sein de l'INSEE.

2. Le protocole

2.1. Le lancement du suivi

2.1.1. Au cours de la vague 2006

La première vague de l'enquête a été réalisée sur le terrain entre octobre 2006 et janvier 2007.

Les informations utiles au suivi d'adresse ont été recueillies auprès des enquêtés à la fin de l'entretien d'enquête, sur des fiches de suivi remplies manuellement par les enquêteurs INSEE (voir G1 page 9). Ces fiches permettaient d'enregistrer le nom de l'enquêté, de valider l'adresse postale, de compléter les informations relatives à d'autres coordonnées (téléphone fixe, téléphone portable, adresse mail). Il était également demandé aux enquêtés de donner les coordonnées d'une ou deux personnes-relais définies de la façon suivante :

« Pourriez-vous nous donner le nom et l'adresse d'une ou deux personnes, par exemple des personnes de votre famille, qui pourraient nous indiquer votre nouvelle adresse au cas, même improbable, où vous déménageriez ? »

Les fiches ont été vérifiées par les Divisions Enquêtes Ménages en direction régionale et conservées avec les fiches adresse (FA).

2.1.2. Mise en route du dispositif centralisé

La Direction Régionale INSEE de Picardie¹ a pris en charge la mise en place de ce suivi d'adresses pour l'ensemble des directions régionales. Pour ce faire, les fiches de suivi d'adresse lui ont été transmises. Les FA initiales ont été conservées dans les directions régionales pour être réutilisées en tant que de besoin en 2010.

L'objectif fixé à la DR de Picardie était de :

- Maintenir le contact avec les personnes à ré-interroger en 2010
- Obtenir le cas échéant les nouvelles coordonnées des enquêtés :
 - par leur intermédiaire,
 - à défaut, par l'intermédiaire des personnes-relais qu'ils avaient citées.

Pour ce faire, il était donc nécessaire de :

- constituer un fichier spécifique de suivi d'adresse des personnes ayant intégralement répondu à l'enquête en 2006-2007,
- opérer à partir de ce fichier un suivi comportant diverses démarches de relance auprès de ces personnes et mettre à jour le fichier à partir des informations recueillies au cours de ces relances,
- récupérer les coordonnées nécessaires au lancement de la 2nde étape d'enquête en 2010
- détruire les informations enregistrées quand elles ne seraient plus utiles.

La constitution du fichier initial a consisté pour la DR de Picardie :

- à saisir l'ensemble des données recueillies dans ces fiches. A défaut d'informations sur la fiche de suivi concernant l'adresse prévue en 2010, une copie de la FA a été demandée à la DR concernée pour prise en compte de l'adresse notée sur la FA,
- à informer l'ensemble des personnes-relais de leur inclusion dans le fichier, en utilisant un courrier type (voir G2),

¹ Cette direction a travaillé en relation avec le SIN de Lille qui constituait un outil de portée plus générale dénommé ASAR

- à procéder, dès réception du courrier éventuellement renvoyé par une personne-relais, à la destruction des données la concernant si elle en faisait la demande.

2.2. Le protocole de suivi et de mise à jour annuelle

Au début de chaque année, à partir de janvier 2008 jusqu'en janvier 2010 inclus, le suivi a consisté en :

- Envoi d'un courrier (voir G3), avec enveloppe T pour la réponse, à l'adresse enregistrée dans le fichier, demandant une réponse si un changement d'adresse s'est produit ou est prévisible. Chaque année, ce courrier a été accompagné d'un document élaboré par la DREES et de la DARES relatif à des résultats de l'enquête. La première année, début 2008, des décomptes simples, non pondérés, ont été communiqués (voir G4) ; en 2010 une publication élaborée, « Parcours professionnel et santé », Dossiers solidarité santé n°14 janvier 2010, était jointe à l'envoi.
- Les réponses des enquêtés pouvaient être faites par courrier papier, mail ou téléphone. Pour les contacts par mail, la DR de Picardie avait mis en place une boîte fonctionnelle.
- Les courriers revenus avec la mention NPAI ont fait l'objet d'une recherche dans l'annuaire ou d'un retour au document papier, permettant ainsi la correction d'adresses mal notées ou mal saisies. Si un numéro de téléphone figurait sur la fiche de suivi d'adresse, l'annuaire inversé a été utilisé pour vérifier les erreurs de saisie des adresses et si aucune erreur n'était identifiable, un appel téléphonique a été effectué pour tenter d'obtenir une adresse appropriée. Si une adresse mail était notée sur la fiche, un mail a été envoyé. En l'absence de réponse téléphonique et d'adresse mail, un courrier a été renvoyé. Au-delà de ces démarches prévues initialement, d'autres modalités ont été utilisées par l'équipe de la DR, notamment des contacts avec les mairies dans les petites villes ont également permis soit des corrections d'adresse soit un recueil d'information sur une nouvelle adresse. Les courriers ne revenant pas étaient supposés être distribués à l'individu concerné.
- Malgré la recherche décrite ci-dessus après réception d'un NPAI, certains courriers restaient classés en NPAI. La DR de Picardie a alors transmis un courrier aux personnes-relais enregistrées dans le fichier, demandant confirmation de l'adresse de l'enquêté, avec enveloppe T pour la réponse. Pour le cas où les personnes-relais ne répondaient pas, les agents de la DR de Picardie pouvaient les contacter par mail ou par téléphone.
- A chaque obtention d'information de mise à jour, celle-ci était saisie dans le fichier et venait s'ajouter aux informations précédentes.
- Chaque année le courrier de relance était adressé aux personnes classées en NPAI l'année précédente.

2.3. La conservation et destruction des données utilisées

La DR de Picardie a conservé les informations des fiches de suivi d'adresse sous forme papier jusqu'à la fin de son activité de suivi d'adresse, de façon à pouvoir repérer en cas de difficultés des erreurs de saisie informatique à partir des fiches. Les données électroniques relatives aux personnes relais ont été détruites 6 mois après la fin de la phase de confirmation des adresses de 2010.

Les données relatives aux enquêtés SIP ont été détruites après la fin de la phase d'enquête sur le terrain de 2010, à l'issue de la phase d'apurement par l'INSEE.

3. Bilan du suivi d'adresse

3.1. Les personnes-relais

Le nombre de répondants² à la première vague était de 13 991. C'est sur ces effectifs qu'a porté le suivi, même si l'apurement réalisé ensuite par la DARES et la DREES pour constituer une base d'études a conduit à écarter 322 enquêtés pour lesquels le recueil biographique sur l'itinéraire professionnel s'est avéré incomplet. Environ 8 800 personnes-relais (tableau 1) ont été désignées par les enquêtés. Parmi elles, 580 ont refusé d'être enregistrées dans le fichier, 340 ont fait l'objet d'un retour NPAI puis de recherches complémentaires. Quelques-unes étaient décédées ou ont annoncé le décès de l'enquêté. 8154 ont finalement accepté de figurer dans les fichiers de suivi constitué. Au total, on disposait donc de coordonnées de personnes-relais pour la moitié des enquêtés (7115). Pour 1000 d'entre eux, deux personnes-relais étaient enregistrées.

nombre de personnes relais désignées initialement	8800	
personnes relais ayant refusé par courrier	580	6,6%
retour initiaux NPAI du courrier aux personnes relais	340	-
personnes relais non retrouvées	15	
nombre de personnes relais désignées qui ont accepté leur désignation	8154	
nombre d'enquêtés 2006 ayant désigné 1 seule personne relais qui a accepté sa désignation	6076	43,4%
nombre d'enquêtés 2006 ayant désigné 2 personnes relais qui ont accepté leur désignation	1039	7,4%
nombre d'enquêtés 2006 ayant désigné au moins une personne relais qui a accepté sa désignation	7115	50,9%
nombre d'enquêtes 2006 ERV	13991	

3.2. Le bilan de la gestion du suivi d'adresse

Pour la campagne de suivi de 2010, le nombre total de retours NPAI s'est élevé à 786³. Après réalisation de l'ensemble des recherches possibles par l'équipe chargée du suivi à la DR Picardie, seuls 464 enquêtés restaient NPAI. La faible différence avec les 414 NPAI en fin de campagne de

² Enquête réalisée et validée par les directions régionales de l'INSEE (ERV)

³ Bilan effectué en juin 2010 au moment de la constitution du fichier d'adresses pour la vague 2010. Les éléments correctifs recueillis ultérieurement par le pôle de suivi d'adresse ont été transmis ultérieurement aux DR concernées.

2009 peut s'expliquer soit par le fait que certains NPAI de 2009 ont été retrouvés, soit par le fait que le rendement du suivi s'améliore après 3 années de contact régulier. Il s'agit probablement d'une combinaison de ces deux phénomènes.

Tableau 2 Résultats de suivi d'adresse en juin 2010		
nombre d'enquêtés inclus dans le suivi (enquêtes 2006 ERV)	13991	
décédés	62	0,4%
retour initial NPAI campagne 2010	786	5,6%
NPAI non retrouvés campagne 2010	464	3,3%
NPAI non retrouvés campagne 2009 (inclus dans relance 2010)	414	3,0%
refus de continuer (inclus dans vague 2010)	35	0,3%
"actifs" nombre d'enquêtés en contact avec le pôle chargé du suivi (contact spontané, envoi de rectifications ou changement d'adresse NPAI traités)	2324	16,6%

Au total, un peu plus de 1000 enquêtés avaient été retrouvés après avoir fait l'objet d'un retour NPAI.

Plus globalement, 2324 enquêtés, soit un enquêté sur six, ont eu un contact avec le pôle picard, une bonne moitié d'entre eux ayant eu un contact spontané pour annoncer un changement d'adresse ou demander une rectification de leurs coordonnées.

Par ailleurs les déménagements enregistrés pendant l'ensemble des opérations de suivi d'adresse concernent 1339 enquêtés inclus dans la 2^{nde} vague soit 10% des enquêtés.

Enfin, le décès de 61 enquêtés a été enregistré.

Au-delà du bilan strict de la gestion du suivi d'adresse, il est intéressant de compléter l'approche par les résultats de la gestion de la 2^{nde} vague d'enquête. Cette approche permet de repérer la part des déménagements et des décès non identifiés.

4. Bilan de la vague 2010 et impact probable du suivi d'adresse

4.1. Le champ de la seconde vague

Le champ de l'enquête en panel en 2010 était celui des enquêtés ayant répondu en 2010 à l'exception des 322 enquêtés dont les réponses de 2006 sur l'itinéraire professionnel était incomplet, des personnes dont le décès avait été identifié dans le cadre du suivi d'adresse et des enquêtés repérés comme partis dans les DOM. Les personnes identifiées comme parties à l'étranger restaient dans le champ, avec la dernière adresse connue en métropole. 13 602 enquêtés de 2006 ont donc été inclus.

4.2. Les décès des enquêtés

Au total 204 enquêtés de 2006 sont décédés. 61 décès ont été repérés au cours du suivi d'adresse. Les 143 autres décès ont été identifiés au cours de la vague d'enquête de 2010.

4.3. Les déménagements

Au cours de la vague de 2010, 1185 nouveaux déménagements en logement ordinaire ont été constatés, dont 182 chez des enquêtés qui avaient déjà déménagé. Par ailleurs, 16 enquêtés étaient entrés en institution⁴ et 113 étaient partis en DOM (et non repérés par le suivi d'adresse) ou à l'étranger. Enfin on peut considérer que les 697 partis sans laisser d'adresse ont également déménagé.

Au total 3143 enquêtés de SIP ont déménagé au moins une fois, ce qui représente 23,1% des enquêtés de 2006, ce qui correspond à un taux moyen annuel de 8,5 % de déménagement. Ces constats peuvent être considérés comme cohérents avec les taux annuels de déménagement de 12% observés entre 1999 et 2004 sur l'ensemble de la population âgée de 5 ans ou plus à partir du recensement [1], si l'on considère que certains enquêtés, les plus jeunes notamment [2], sont plus mobiles que les autres et plus susceptibles de déménager plusieurs fois sur une période de 4 ans.

Des changements d'adresse n'ont pu être pris en compte ni par le suivi d'adresse ni par la recherche sur place des enquêteurs. Ils correspondent à la somme des résultats de gestion d'enquête :

SAC : individu parti sans adresse connue

+INC : logement inconnu, impossible à identifier

Ces « déchets » intègrent certaines limites de ce qu'apporte le suivi d'adresse : erreur de transcription d'adresse, nouveau déménagement après celui qui a été identifié : ils représentent 5,7% des enquêtés que l'on a inclus dans le champ de la ré-interrogation de 2010. On observe en effet un taux plus élevé de logements inconnus ou impossibles à identifier parmi ceux qui avaient été identifiés au cours du suivi d'adresse comme ayant déménagé (2% contre 0,3% pour les autres enquêtés). Les taux de « partis sans adresse connue » sont également plus élevés d'un point pour les enquêtés ayant déménagé.

⁴ Notamment établissement sanitaire ou médico-social, prison et caserne

Tableau 3 Déménagements de 2006 à 2010 champ enquêtés 2010			
champ enquête 2010	enquêtés en 2006, à l'exclusion de ceux dont les réponses sur l'itinéraire professionnel était incomplet, des décédés et des enquêtés partis en DOM identifiés par le suivi d'adresse	13 602	
résultat suivi d'adresse	déménagements intra région	1 086	8,0%
	déménagements hors région	253	1,9%
	ensemble des déménagements identifiés par le suivi d'adresse	1 339	9,8%
constats au cours du terrain 2010	déménagement en logement ordinaire	1 185	8,7%
	<i>dont ayant déjà déménagé (repérage suivi d'adresse)</i>	182	1,3%
	partis sans laisser d'adresse	697	5,1%
	entrés en institution	16	0,1%
	partis à l'étranger (ou en DOM et non repérés dans le suivi d'adresse)	113	0,8%
	ensemble des déménagements identifiés par les enquêteurs au cours de la vague 2010	2 011	14,8%
bilan d'ensemble	logement inconnu, individus partis sans adresse connue (INC+SAC)	758	5,6%
	ensemble des enquêtés ayant déménagé entre 2006 et 2010	3 168	23,3%

4.4. Comparaison avec les résultats du suivi d'adresse d'ERFI entre 2005 et 2008

Il nous a semblé intéressant de rapprocher nos résultats de ceux publiés pour l'enquête ERFI [5]. En effet, les thèmes des enquêtes avaient un intérêt perceptible pour un large public, leur protocole d'ensemble était similaire (même démarche d'échantillonnage, questionnaire long en face à face par le réseau des enquêteurs de l'INSEE, suivi d'adresse par relance périodique par courrier avec recours si nécessaire à des personnes relais en cas de retour NPAI) et la réalisation se déroulait sur des périodes proches (2005-2008 pour ERFI, 2006-2010 pour SIP). Les principales différences étant la fréquence des relances, double pour ERFI, puisqu'un courrier était envoyé tous les 6 mois, et la durée entre les 2 vagues étudiées, 3 ans pour ERFI. Celle-ci a fait l'objet d'une attrition de l'ordre de 35% sur 3 ans entre 2005 et 2008 alors que l'attrition pour SIP en 4 ans est globalement de 19%.

En fait, une différence importante réside dans le taux de refus des primo enquêtés. Pour ERFI, on enregistre 17,6% de refus : 9,7% initialement et 7,9% au bout de 3 ans. Pour SIP, il y a peu de refus spontanés au moment de la 1^{ère} vague et 5,7% au bout de 4 ans. A l'issue du passage au Comité du label en 2006, SIP s'était vu proposer le statut d'enquête obligatoire. Cependant, considérant que cet argument avait peu d'impact positif sur les enquêtés sollicités dans le cadre d'une enquête auprès des ménages, les concepteurs de l'enquête l'ont fait figurer dans la lettre avis, mais n'ont pas mis en avant cette caractéristique dans la plaquette de présentation. En outre, la plaquette de présentation initiale évoquait les 2 vagues comme un ensemble, et il n'était pas possible pour les enquêteurs d'enregistrer un refus anticipé de participer à la 2^{nde}. De même, les quelques dizaines d'annonces de refus formulés dans le cadre des réponses aux courriers de suivi d'adresse n'ont pas conduit à une exclusion des demandeurs du champ de la vague de 2010. La différence de taux de refus est probablement à rechercher dans la combinaison d'une mention succincte d'obligation et dans une communication qui ouvrait peu la possibilité d'un abandon entre les deux vagues.

Si l'on s'intéresse ensuite aux limites respectives du suivi d'adresse des deux enquêtes pour accéder à une adresse pertinente au moment de la nouvelle vague, on comparera essentiellement les « partis sans laisser d'adresse » au moment de l'enquête : pour SIP, 5,1% et pour ERFI, 2,5%. Cet écart trouve probablement son explication dans la différence de fréquence des contacts entre 2 vagues. Un contact tous les 6 mois permet, pour les enquêtés qui n'ont pas de réserve à participer à toutes les étapes de l'enquête, de signaler plus aisément les changements d'adresse intervenus ou à intervenir prochainement.

Enfin, ERFI enregistre 7,5% de perdus de vue entre les deux vagues et exclus du champ de la vague suivante. Ils peuvent être rapprochés des 3,3% de NPAI non retrouvés dans le cadre de SIP au bout de 4 ans. Là encore les écarts trouvent leur source dans une différence de protocole. En effet pour SIP, on a considéré que les NPAI non retrouvés immédiatement n'étaient pas systématiquement impossibles à retrouver. D'une part, il semble que certains retours NPAI d'une année ne l'étaient plus une année ultérieure. Enfin, l'hypothèse des concepteurs de l'enquête était que les enquêteurs du réseau de INSEE étaient susceptibles de retrouver sur le terrain des enquêtés qui n'avaient pu être retrouvés par le pôle chargé du suivi d'adresse à distance. Ces personnes ont donc été maintenues dans le champ de la vague suivante, au risque de se retrouver in fine parmi les 5,1% de partis sans laisser d'adresse, ce qui conduit à atténuer l'hypothèse d'écart d'impact entre les deux démarches de suivi d'adresse.

Si l'on veut assurer une comparaison qui neutralise les différences de protocole constatées, il sera donc plus pertinent de comparer les taux de réussite sur les champs retenus pour les deuxièmes vagues soit 78,7% pour ERFI et 82,5% pour SIP. Ces résultats s'avèrent proches.

Au terme de cette comparaison, on retiendra que l'assertivité dont les concepteurs de SIP, au niveau de la maîtrise d'ouvrage comme de la maîtrise d'œuvre, ont fait preuve à chaque étape du protocole d'enquête, de communication et d'animation du réseau d'enquêteurs est probablement un facteur important pour réduire l'attrition entre deux vagues d'enquête.

Bibliographie

[1] Baccaïni B., « Enquêtes annuelles de recensement : résultats de la collecte 2004 - Des changements de région plus fréquents qui bénéficient aux régions du sud et de l'ouest », *Insee Première*, n°1028, juillet 2005

[2] Baccaïni B. et Lévy D., « Recensement de la population de 2006 - Les migrations entre départements : le sud et l'ouest toujours très attractifs », *Insee Première*, n°1248, juillet 2009

[3] Bahu M., Coutrot T., Mermilliod C., Rouxel C., « Appréhender les interactions entre la santé et la vie professionnelle et leur éventuel décalage temporel,- Premier bilan d'une enquête innovante : SIP », *JMS 2009*

[4] Breuil- Génier P. et Valdelièvre H., « Le Panel européen : l'intérêt d'un panel d'individus », *Économie et Statistique* n°349-350, pp 17-39, 2001

[5] Régnier-Loilier A., « La déperdition dans les enquêtes longitudinales : l'exemple de l'enquête « Etudes des relations familiales et intergénérationnelles » », *Courrier des statistiques*, n°128, 2009, pp. 55-61

G1



À REMPLIR PAR L'ENQUÊTEUR

Région de gestion

Numéro de fiche adresse

Numéro de l'enquêteur

Numéro de sous-échantillon

Clé

> Enquête 2006-2010

sur la santé et l'itinéraire professionnel

Fiche de suivi d'adresse



> Nom de l'enquêté



> Prénom de l'enquêté



> Pouvez-vous nous préciser vos numéros de téléphone, votre adresse mail si vous en avez une et vérifier votre adresse postale, afin que nous puissions vous contacter de nouveau en 2010 ?

Numéro téléphone fixe _____

Numéro téléphone portable _____

Adresse postale _____

Adresse mail _____

2006-2010



> Pourriez-vous nous donner le nom et l'adresse d'une ou deux personnes, par exemple des personnes de votre famille, qui pourraient nous indiquer votre nouvelle adresse au cas, même improbable, où vous déménageriez ?

Première personne relais

Nom

Prénom

Numéro téléphone fixe

Numéro téléphone portable

Adresse postale

Adresse mail

Deuxième personne relais

Nom

Prénom

Numéro téléphone fixe

Numéro téléphone portable

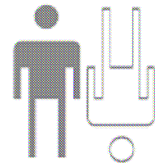
Adresse postale



Adresse mail

> Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INSEE.



G2

**SERVICE STATISTIQUE**

Division "Enquêtes auprès des ménages"

Mme ou Mr Prénom Nom personne relais00 voie xxxxxxxx00000 VILLE

Dossier suivi par :

Tél. :

Fax :

Messagerie :

Amiens, le
N°/SESMadame, (Monsieur)

Mme (Mr) Prénom Nom de l'enquêté nous a communiqué vos coordonnées lors de sa participation, entre novembre 2006 et janvier 2007, à l'enquête santé-itinéraire professionnel (SIP) réalisée par le ministère de la santé et le ministère du travail en collaboration avec l'INSEE. D'ici 2010, nous pourrions être amenés à vous solliciter comme interlocuteur relais pour obtenir des précisions sur ses coordonnées.

En effet, en 2010, nous poursuivrons notre enquête avec une nouvelle interrogation de Mme (Mr) Prénom Nom de l'enquêté. Pour la qualité de notre enquête, il est très important que nous puissions le (la) contacter même en cas de déménagement d'ici cette date. C'est seulement si nos courriers ne lui parviennent pas que nous vous recontacterons*.

Si vous ne souhaitez pas que l'INSEE conserve vos coordonnées, je vous demande de bien vouloir renvoyer à nos services le coupon-réponse ci-dessous. En l'absence de réponse de votre part dans un délai de 15 jours, nous considérerons que ce silence équivaut à une acceptation tacite.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur l'enquête vous pouvez :

- consulter le site du ministère du travail à l'adresse suivante : <http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/statistiques/sante-au-travail/enquetes/sip-5353.html>
- ou appeler au **n° de référence à la DR**.

Veuillez agréer, Madame (Monsieur) l'assurance de notre considération distinguée.

Pascal Seguin

Le directeur régional de Picardie

* Vos coordonnées sont conservées à l'Insee uniquement à cette fin et nous vous assurons qu'elles ne sont données à aucun tiers et qu'elles ne peuvent servir qu'à vous contacter en tant que personne relais. Vous avez un droit d'accès, de suppression et de modification sur vos coordonnées enregistrées à tout moment de l'enquête (soit jusqu'en 2010), selon la loi « Informatique et Libertés ». Ces droits peuvent s'exercer auprès de DR coordonnées postales et mail. Le traitement de ces données dans le cadre de l'enquête SIP a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Enquête Santé et Itinéraire Professionnel

RGES : xxx SSECH : xxx NUMFA : xxxx CLE : x

Mme ou Mr Prénom Nom personne relais 00 voie xxxxxxxx 00000 VILLE

Je ne souhaite pas servir de personne relais à Mme (Mr) Prénom Nom de l'enquêté et demande à l'INSEE de ne pas conserver mes coordonnées

Signature



Direction Régionale de Picardie
SERVICE STATISTIQUE
 Pôle d'appui à la Production

Enquête santé-itinéraire
 professionnel (SIP)



Dossier suivi par :

Amiens, le 23/01/2009

Objet : Enquête santé - itinéraire professionnel (SIP 2010)

Madame, Monsieur,

Vous avez participé entre novembre 2006 et janvier 2007 à une enquête menée par le Ministère de la Santé, le Ministère du Travail et le Centre d'étude de l'emploi (CEE) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Des études couvrant l'ensemble des sujets abordés dans notre questionnaire sont en cours de réalisation. Ces études sont rendues possibles grâce à votre concours et je tiens une nouvelle fois à vous en remercier.

Comme vous nous l'avions annoncé, il est important pour nous de pouvoir interroger les mêmes personnes en 2010 afin d'examiner les évolutions intervenues depuis votre participation en 2006 ou 2007 et ainsi, mieux comprendre les changements qui se produisent sur une courte période. A cette fin, vous nous avez laissé vos coordonnées. Toutefois, si vous veniez à déménager, je vous serais reconnaissant de nous indiquer vos nouvelles coordonnées, par e-mail (dr80-equipe-pap@insee.fr) soit par téléphone (M. Freddy Degroote 03 22 97 32 00), soit encore par courrier à l'aide du coupon ci-dessous et de l'enveloppe T ci-jointe.

Je vous renouvelle mes remerciements et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur régional

Pascal OGER

Vous déménagez ? Pensez à nous transmettre votre nouvelle adresse !

><



Nom : L

Prénom :

RGES :

NUMFA :

CLE : 2

COURRIER : E002

Nouvelle adresse : [][][][]

Rue : _____

Code postal : [][][][][]

Ville : _____

Téléphone : [][][][][][][][][]

Nouvelle adresse mail : _____

Merci de retourner ce coupon dans l'enveloppe T ci-jointe ou de nous communiquer ces informations par téléphone : (03 22 97 32 00) ou par e-mail (dr80-equipe-pap@insee.fr)

En avant première,

**quelques résultats de l'enquête Santé et itinéraire professionnel,
à laquelle vous avez participé il y a 1 an**

Interrogeant une population âgée de 20 à 74 ans, l'enquête SIP cherche à connaître les relations entre la santé et le parcours professionnel.

Entre novembre 2006 et janvier 2007, près de 14 000 enquêtes ont ainsi été recueillies.

Une perception largement positive de l'état de santé

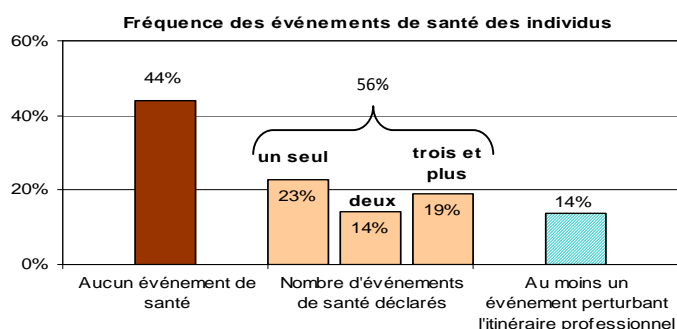
L'enquête SIP permet d'obtenir un indicateur de la perception de la santé, à partir de la question « Comment est votre état de santé général ? ».

En %	Ensemble	Hommes	Femmes	Moins de 30 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
Très bonne	25%	25%	25%	44%	32%	22%	13%	9%
Bonne	46%	47%	46%	43%	50%	46%	44%	42%
Moyenne	23%	22%	24%	13%	15%	24%	34%	33%
Mauvaise / Très mauvaise	5%	6%	6%	1%	3%	7%	9%	16%

Plus de sept personnes sur dix la considèrent comme « très bonne » ou « bonne » et moins de 5 % la perçoivent comme « mauvaise » ou « très mauvaise ». La perception de la santé est corrélée à l'âge : elle est d'autant plus positive que la personne est jeune. Par contre, il n'y a pas de réelle différence sur la perception de la santé entre les hommes et les femmes.

Plus de 50 % des personnes interrogées déclarent au moins un événement de santé au cours de leur vie

Le questionnement portant sur la santé permettait de déclarer différents événements de santé : maladies, symptômes, accidents et handicaps, puis de les relier éventuellement avec l'itinéraire professionnel.



Plus de la moitié des personnes interrogées déclarent au moins un événement de santé au cours de la vie, majoritairement une maladie ou un symptôme.

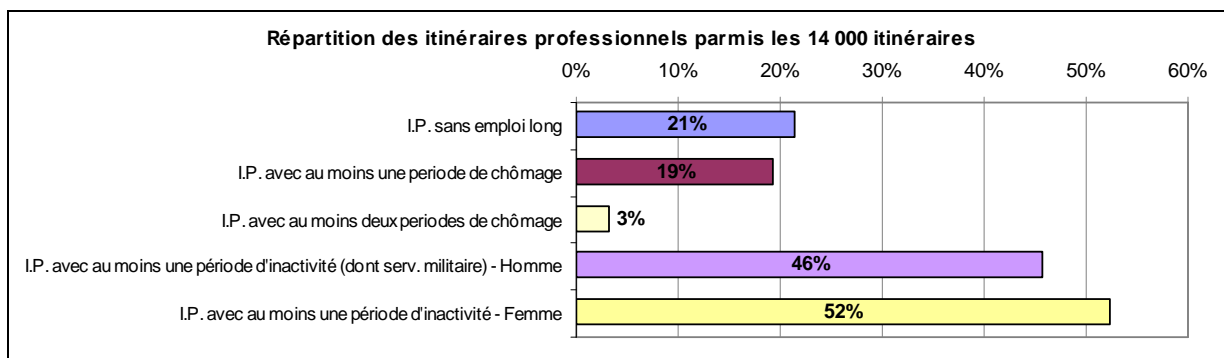
7 % des événements de santé liés à l'itinéraire professionnel

Parmi les personnes ayant déclarées un événement de santé, 14 % d'entre elles indiquent que cet événement a perturbé leur itinéraire professionnel.

Par ailleurs, sur près de 20 000 événements de santé décrits par les 14 000 enquêtés, 7 % ont eu une répercussion sur la vie professionnelle. Parmi les maladies ou symptômes qui ont perturbé l'itinéraire professionnel, 60 % ont causé, pour tout ou partie, la fin d'un emploi et 50 % sont, parallèlement, à l'origine d'une période d'inactivité, ces deux perturbations pouvant se succéder.

Les itinéraires avec emploi long sont les plus nombreux

Grâce à la grille biographique et au questionnaire, chaque personne a décrit son itinéraire professionnel, constitué de la succession de périodes d'emploi (long si supérieur à 5 ans, court sinon), de chômage et d'inactivité depuis la fin de la formation initiale jusqu'à la date de l'enquête.



Les parcours professionnels avec des emplois longs sont les plus répandus. Cependant, plus d'une personne sur cinq n'a jamais occupé d'emploi long durant son parcours professionnel. Près d'une personne enquêtée sur cinq déclare avoir connu une période de chômage de longue durée, d'une durée de un an ou plus. L'inactivité, d'une durée supérieure à un an, est présente dans un itinéraire féminin sur deux.

Les salariés qui ont connu des emplois stables sont plus souvent satisfaits de leur itinéraire

Parmi les personnes qui ont connu des emplois longs pendant plus de la moitié de leur carrière professionnelle, seulement 6 % déclarent ne pas être satisfaites par leur itinéraire. En revanche, 30 % des personnes qui ont passé plus de la moitié de leur carrière professionnelle dans des emplois instables ou au chômage, se déclarent insatisfaites par leur itinéraire professionnel.

Les pénibilités physiques subsistent, la charge mentale est forte



Plus d'une personne sur 10 signale subir des postures pénibles, et plus d'une sur 20 porter des charges lourdes. Les contraintes physiques sont plus citées par les hommes tandis que les femmes semblent affectées par la pression psychologique que leur travail implique. « Devoir souvent cacher ses émotions pendant le travail ou faire semblant d'être de bonne humeur » est une contrainte citée par une femme sur deux, et par un homme sur trois.